

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2006

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. - COLLOBERT H. - THOMAS D - FREMONT L. (Adjoints) – MABIN B. - LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - KERHERVE J. - JOUANIGOT A. - LE MARREC Y. - MONNIER M. - PERSONNIC A.

ABSENTS EXCUSES :

M. LE BAIL M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.
M. PLOUX G. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.
Mme MEUNIER J. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.
M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.

ABSENTS :

Mme JONET S.
M. SALAUN JC

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance

Hors Conseil

A) Présentation du projet d'aménagement du terrain « LE BAIL » au Chemin Vert par M. RISKLE du Cabinet « Atelier du Paysage » et M. PERROQUIN, Responsable de la DDE Subdivision de GUINGAMP-NORD. 3 scénarios d'aménagement sont proposés. Afin de définir le projet, la commission d'urbanisme sera chargée de l'étudier et de le proposer ensuite au conseil municipal pour approbation.

B) Présentation de l'aménagement de l'immeuble « L'ANTON » par M. DANO, Architecte, et M. LE NAVENNEC, Directeur des services techniques de l'Office HLM de GUINGAMP. 3 logements T3, 1 logement T2 seraient aménagés. Le permis de construire serait déposé début Février 2007, avec début des travaux vers le mois d'octobre 2007.

Avant de commencer la séance de conseil, M. Pierre SALLIOU demande de faire une minute de silence à la mémoire de M. Yves SOURFLAIS, qui a été conseiller municipal à PABU de 1965 à 1971.

I Communauté de communes – définition de l'intérêt communautaire

M Pierre SALLIOU. explique que par délibération du 29 juin 2006, la Communauté de Communes de GUINGAMP a arrêté les propositions à soumettre aux conseils municipaux des différentes communes membres pour définir l'intérêt communautaire, notamment de revoir la rédaction des différentes compétences dévolues à la communauté de Communes. Ainsi, les compétences obligatoires concernent : le développement économique, l'aménagement de l'espace. Les compétences optionnelles englobent : l'environnement, l'habitat et le cadre de vie, la voirie et les réseaux de télécommunications.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour valider la nouvelle rédaction des compétences obligatoires et optionnelles ci-dessus définies.

II Communauté de communes de GUNGAMP – Installations classées pour la protection de l'environnement – stations d'épuration de GRACES et PLOUISY – Epandage de boues

M. Yves GEORGES informe qu'une enquête publique a eu lieu à la Mairie de GRACES du 9 Octobre au 9 Novembre 2006 en vue d'autoriser la Communauté de Communes de GUINGAMP à épandre les boues produites par les stations d'épuration de GRACES et de PLOUISY.

Après vérification du dossier, il s'avère que 3 terrains situés à PABU: à côté du lotissement du Rucaër, un autre le long du Frouit, puis un terrain situé près de l'ancienne ferme de l'hôpital au Rucaër sont concernés par l'épandage de ces boues.

M. Yves GEORGES propose d'accepter l'épandage des boues sur le terrain situé près de l'ancienne ferme de l'Hôpital, et de retirer du plan d'épandage les 2 autres terrains. Il demande de voter à bulletins secrets. Par 15 bulletins « oui » pour la proposition de M. Yves GEORGES et 6 bulletins « non », le conseil municipal autorise la Communauté de Communes de Guingamp à épandre les boues sur le seul terrain, situé près de l'ancienne ferme de l'hôpital.

III Logement de fonction de l'école du Croissant – Demande de désaffectation

M. Hervé COLLOBERT explique que depuis le départ de Mme BOUALI, directrice de l'école du Croissant, le logement de fonction, qu'elle occupait est vide. Comme le corps des instituteurs(rices) va bientôt disparaître, les communes n'auront plus l'obligation de loger les enseignants, il serait souhaitable de désaffecter ce logement pour le vendre.

Mme Armelle JOUANIGOT demande si les institutrices ont été consultées pour savoir si le logement pourrait servir de salles pour satisfaire à diverses activités.

M. Pierre SALLIOU précise que si l'école du Croissant avait besoin de salles supplémentaires, la commune étudierait toutes propositions afin de satisfaire les demandes.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour désaffecter ce logement, et le vendre.

IV Revalorisation des tarifs de la garderie – rectification

M. Marcel LE FOLL explique que par décision du conseil municipal du 18 septembre 2006, il avait été décidé d'augmenter les tarifs garderie.

Tarifs :

- 1.15 € l'heure (pour 1 enfant)
- 2.60 € l'heure (pour 3 enfants de la même famille)

Comme la facturation se fait à la demi-heure, les tarifs horaires doivent être obligatoirement des chiffres pairs. Les nouveaux tarifs s'établiraient à compter du 20 Novembre 2006 à :

- 1.16 € l'heure au lieu de 1.15 € (pour 1 enfant)
- 2.60 € l'heure (pour 3 enfants de la même famille)(tarif inchangé)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette rectification de tarif.

V Personnel communal – agent du patrimoine – durée hebdomadaire de service

M. Bernard HENRY explique que depuis le départ en retraite de Mme Nicolette TRIFOL, son remplacement est effectué par Mlle Marina MAHE, qui travaille 28H/semaine. A la demande de l'intéressée, il paraît nécessaire de porter l'horaire de travail à 35H/semaine. Le comité technique paritaire qui siège au centre de gestion à Plérin a donné un avis favorable pour transformer l'emploi du temps .

M. Bernard HENRY précise également que Mme Christelle LOUIS, qui travaille actuellement à l'Ecole du Croissant va effectuer 7 H/ semaine à la bibliothèque pour aider Mlle Marina MAHE , notamment lors des permanences les mercredi et samedi.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que la durée hebdomadaire de service de l'agent du patrimoine passe de 28H à 35H à compter du 01 décembre 2006.

VI Subventions complémentaires

M. Marcel LE FOLL informe que le Foyer des Jeunes Travailleurs a demandé aux communes le versement d'une subvention de 0.7 €/habitant, soit pour PABU : 1873.20 €. En 2006, La commune a déjà versé 900 € et 438 €. Il resterait à verser 535.20 €.

Le stade Charles de Bois demande également une subvention. M. Marcel LE FOLL propose qu'une subvention de 60 € leur soit accordée. M. Yves GEORGES fait remarquer que toute demande de subvention hors délai ne devrait pas être attribuée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder 535.20 € au Foyer des Jeunes Travailleurs, 60 € au Stade Charles de Blois.

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire de verser au CCAS une subvention complémentaire de 6000 €, étant donné que depuis 2005, le conseil municipal avait décidé de

diminuer le montant de la subvention qu'il versait au CCAS, du fait qu'il y avait un excédent de fonctionnement au compte administratif du CCAS .

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 6000 € au CCAS.

VII Budget primitif 2006 – Décision modificative n°1

M. Marcel LE FOLL explique que pour verser cette subvention au CCAS, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à l'article 657362. Cet article sera approvisionné par prélèvement sur les dépenses imprévues, soit :

Article 022	dépenses imprévues	- 6000 €
Article 657362	subvention CCAS	+ 6000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les opérations comptables nécessaires pour verser 6000 € au CCAS.

VIII Clôture du budget « lotissements »

M. Marcel LE FOLL explique qu'à la demande du receveur municipal, il est nécessaire de délibérer afin de clore les comptes du budget « lotissements ». La clôture se ferait au 31 décembre 2006, avec reprise du passif et de l'actif au budget de la commune 2007.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de clore les comptes du budget « lotissements ».

IX Régie de recettes cantine – mise à jour

M. Marcel LE FOLL informe qu'une régie de recettes avait été créée par délibération du 12 décembre 2005. Vu que le montant de l'encaisse effectué à chaque paiement est de l'ordre de 8000 €, il est nécessaire de modifier le précédent montant qui avait été fixé à 3000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de porter le montant de l'encaisse à 8000 €.

X Informations

Travaux Eglise

M. Loïc FREMONT informe que le 19 octobre dernier , une réunion a eu lieu avec les architectes chargés du projet de la réfection de la charpente de l'église. Tout prochainement, le conseil Municipal devra se réunir pour approuver le montant de ces travaux .

Rucaër – Echange de terrains avec l'ADAPEI

M. COLLOBERT explique qu'en 1996, le conseil municipal avait donné un accord à l'ADAPEI pour lui céder gratuitement au Rucaër les parcelles 75 et 113. Depuis cette date, aucune suite n'a été donnée à cette affaire. M. Pierre SALLIOU précise qu'une réponse écrite de la part de l'ADAPEI serait indispensable. En effet, la commune souhaiterait acquérir une

partie de la parcelle 582, propriété de l'ADAPEI, pour permettre un accès à la future résidence de tourisme et de services pour seniors.

Mairie

M. Marcel LE FOLL fait part que la livraison de la nouvelle Mairie devrait avoir lieu fin janvier 2007.